

# 2.1

## RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** FINANCES

Exercice 2023 - Budget Principal, Décision modificative budgétaire n° 3 - Budget annexe du Port, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe des Parkings, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe de l'Assainissement, Décision modificative budgétaire n° 2 - Budget annexe de l'Eau, Décision modificative budgétaire n° 2.

Le Maire, sur proposition du 5<sup>ème</sup> Adjoint délégué aux finances, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il est rappelé que le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2022 ont été approuvés par l'assemblée délibérante le 03 avril 2023 et que dès lors, le Budget Primitif de l'exercice adopté par la même séance a intégré les résultats antérieurs, par la reprise des excédents et des reports d'opérations de 2022, tant en dépenses qu'en recettes, permettant ainsi dès le début de l'exercice, une disponibilité et une lisibilité complète des crédits budgétaires en engagements comptables de la Commune.

Ces décisions modificatives budgétaires interviennent pour les sections de fonctionnement et d'investissement afin d'intégrer des corrections sur les prévisions budgétaires concernant une estimation plus précise des dépenses et des recettes.

En conséquence, il convient de procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2023 et la fin de l'exercice comptable.

Il est également proposer d'approuver l'ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 008 - PIA 4 (Programme d'Investissements d'Avenir) - Territoires Intelligents et Durables pour un montant de 1.640.080,00 € TTC selon la répartition des crédits de paiements présentés dans la délibération n° 23/XXX/F du 13 novembre 2023 présenté durant le même Conseil Municipal ainsi que l'AP/CP 009 - Programme de Renouvellement urbain d'intérêt Régional (PRIR) - Aménagements extérieurs du pilier cadre de vie du PRIR de Pifano - U Stagnu pour un montant de 2.590.060,00 € TTC uniquement pour les travaux, selon la répartition des crédits de paiements présentés dans la délibération n° 23/XXX/F du 13 novembre 2023.

Les principales modifications proposées pour le budget sont les suivantes :

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **Section de Fonctionnement**

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 611 « Contrats de prestations de services » est crédité de la somme de 56.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 012 « Charges de personnel », compte 64111 « Rémunération principales titulaires » est crédité de la somme de 161.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 022 « Dépenses imprévues » est débité de la somme de 217.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » est crédité de la somme de 24.154,65 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66112 « Intérêts - Rattachements » est crédité de la somme de 34.349,90 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 67 « Charges exceptionnelles », compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » est débité de la somme de 58.504,55 €.

Récapitulatif par compte

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2023</b> (RAR + voté +DM1+DM2)	<b>Proposition</b> <b>DM3</b>	<b>TOTAL</b>
011 - Charges à caractère général	611 - Contrats de prestations de services	1.264.445,63 €	56.000,00 €	1.320.445,63 €
012 - Charges de personnel	64111 - Rémunération principales titulaires	6.993.731,15 €	161.000,00 €	7.154.731,15 €
022 - Dépenses imprévues		645.000,00 €	- 217.000,00 €	428.000,00 €
66 - Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	550.000,00 €	24.154,65 €	574.154,65 €
66 - Charges financières	66112 - Intérêts - Rattachements	32.200,00 €	34.349,90 €	66.549,90 €
67 - Charges exceptionnelles	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	220.000,00 €	- 58.504,55 €	161.495,45 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b> (RAR + voté + DM1+DM2)	<b>Proposition DM3</b>	<b>TOTAL</b>
011 - Charges à caractère général	6.126.467,77 €	56.000,00 €	6.182.467,77 €
012 - Charges de personnel	15.802.109,45 €	161.000,00 €	15.963.109,45 €
022 - Dépenses imprévues	645.000,00 €	- 217.000,00 €	428.000,00 €
66 - Charges financières	583.200,00 €	58.504,55 €	641.704,55 €
67 - Charges exceptionnelles	286.710,81 €	- 58.504,55 €	228.206,26 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 3 du Budget Principal.

**Section d'investissement**

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte 2313 « Constructions » est débité de la somme de 100.000,00 €.

Dans la section d'investissement en dépenses, le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », compte 2031 « Frais d'études » est crédité de la somme de 100.000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 2135 « Installations générales » est débité de la somme de - 60.490,38 €.

Dans la section d'investissement en dépenses, le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », compte 1641 « Emprunts en euros » est crédité de la somme de 60.490,38 €.

Récapitulatif par compte

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2023</b> (RAR + voté + DM1+DM2)	<b>Proposition</b> <b>DM3</b>	<b>TOTAL</b>
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	6.637.608,34 €	- 100.000,00 €	6.537.608,34 €
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	3.141.312,13 €	100.000,00 €	3.241.312,13 €
21 - Immobilisations corporelles	2135 - Installations générales	1.650.044,86 €	- 60.490,38 €	1.589.554,48 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	1.820.000,00 €	60.490,38 €	1.880.490,38 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	

# 2.1

Soit par chapitre

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
Chapitre	<b>BP 2023</b> (RAR + voté + DM1+DM2)	<b>Proposition DM3</b>	<b>TOTAL</b>
23 - Immobilisations en cours	8.897.750,40 €	- 100.000,00 €	8.797.750,40 €
20 - Immobilisations incorporelles	3.859.978,97 €	100.000,00 €	3.959.978,97 €
21 - Immobilisations corporelles	9.814.060,86 €	- 60.490,38 €	9.753.570,48 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1.821.499,03 €	60.490,38 €	1.881.989,41 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>0,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 3 du Budget Principal.

## **BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

### **Section de Fonctionnement**

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 6156 « Maintenance » est crédité de la somme de 41.128,03 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 012 « Charges de personne », compte 6411 « Salaires, appointements, commissions de base » est crédité de la somme de 7.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » est crédité de la somme de 1.871,97 €.

Récapitulatif par compte

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chapitre	Compte	<b>BP 2023</b> (RAR + voté)	<b>Proposition DM1</b>	<b>TOTAL</b>
011 - Charges à caractère général	6156 - Maintenance	18.382,00 €	41.128,03 €	59.510,03 €
012 - Charges de personnel	6411 - Rémunération principales titulaires	80.467,68 €	7.000,00 €	87.467,68 €
66 - Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	15.000,00 €	1.871,97 €	16.871,97 €
TOTAL MOUVEMENT			<b>50.000,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre	<b>BP 2023</b> (RAR + voté)	<b>Proposition DM1</b>	<b>TOTAL</b>
011 - Charges à caractère général	103.549,45 €	41.128,03 €	144.677,48 €
012 - Charges de personnel	329.962,44 €	7.000,00 €	336.962,44 €
66 - Charges financières	15.000,00 €	1.871,97 €	16.871,97 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>50.000,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget annexe des Parkings.

Dans la section de fonctionnement, en recettes, le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », compte 7588 « Autres » est crédité de la somme de 50.000,00 €.

Récapitulatif par compte

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2023 (RAR + voté)</b>	<b>Proposition DM1</b>	<b>TOTAL</b>
75 - Autres produits de gestion courante	7588 - Autres	330.000,72 €	50.000,00 €	380.000,72 €
TOTAL MOUVEMENT			<b>50.000,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023 (RAR + voté)</b>	<b>Proposition DM1</b>	<b>TOTAL</b>
75 - Autres produits de gestion courante	330.000,72 €	50.000,00 €	380.000,72 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>50.000,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget annexe des Parkings.

**BUDGET ANNEXE DU PORT**

**Section de Fonctionnement**

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6541 « Créances admises en non-valeur » est crédité de la somme de 56.741,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 022 « Dépenses imprévues » est débité de la somme de 50.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 67 « Charges exceptionnelle », compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » est débité de la somme de 6.741,00 €.

Récapitulatif par compte

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2023 (RAR + voté)</b>	<b>Proposition DM1</b>	<b>TOTAL</b>
65 - Autres charges de gestion courante	6541 - Créances admises en non-valeur	0,00 €	56.741,00 €	56.741,00 €
022 - Dépenses imprévues		50.000,00 €	- 50.000,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelle	673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	15.000,00 €	- 6.741,00 €	8.259,00 €
TOTAL MOUVEMENT			<b>0,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023 (RAR + voté)</b>	<b>Proposition DM1</b>	<b>TOTAL</b>
65 - Autres charges de gestion courante	2.260,00 €	56.741,00 €	59.001,00 €
022 - Dépenses imprévues	50.000,00 €	- 50.000,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelle	22.500,00 €	- 6.741,00 €	15.759,00 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>0,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget annexe du Port.

# 2.1

## **Section d'Investissement**

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte 2313 « Constructions » est débité de la somme de 400.000,00 €.

Dans la section d'investissement en dépenses, le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », compte 2031 « Frais d'études » est crédité de la somme de 400.000,00 €.

Récapitulatif par compte

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2023 (RAR + voté)</b>	<b>Proposition DM1</b>	<b>TOTAL</b>
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	22.939.312,79 €	- 400.000,00 €	22.539.312,79 €
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	2.238.190,80 €	400.000,00 €	2.638.190,80 €
TOTAL MOUVEMENT			<b>0,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023 (RAR + voté)</b>	<b>Proposition DM1</b>	<b>TOTAL</b>
23 - Immobilisations en cours	22.939.312,79 €	- 400.000,00 €	22.539.312,79 €
20 - Immobilisations incorporelles	2.253.190,80 €	400.000,00 €	2.653.190,80 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>0,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget annexe du Port.

## **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

### **Section de Fonctionnement**

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6541 « Créances admises en non-valeur » est crédité de la somme de 10.713,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » est crédité de la somme de 3.493,78 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66112 « Intérêts - Rattachements » est crédité de la somme de 11.494,19 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 022 « Dépenses imprévues » est débité de la somme de 25.700,97 €.

Récapitulatif par compte

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2023 (RAR + voté +DM1)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
65 - Autres charges de gestion courante	6541 - Créances admises en non-valeur	0,00 €	10.714,00 €	10.714,00 €
66 - Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	78.000,00 €	3.493,78 €	81.493,78 €
66 - Charges financières	66112 - Intérêts - Rattachements	9.800,00 €	11.494,19 €	21.294,19 €
022 - Dépenses imprévues		35.000,00 €	- 25.701,97 €	9.299,03 €
TOTAL MOUVEMENT			<b>0,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre	<b>BP 2023</b> (RAR + voté + DM1)	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
65 - Autres charges de gestion courante	10.680,00 €	10.714,00 €	21.394,00 €
66 - Charges financières	87.800,00 €	14.987,97 €	102.787,97 €
022 - Dépenses imprévues	35.000,00 €	- 25.701,97 €	9.298,03 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>0,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget de l'Assainissement.

## **BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

### **Section de Fonctionnement**

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6541 « Créances admises en non-valeur » est crédité de la somme de 7.039,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 022 « Dépenses imprévues » est débité de la somme de 7.039,00 €.

Récapitulatif par compte

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chapitre	Compte	<b>BP 2023</b> (RAR + voté + DM1)	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
65 - Autres charges de gestion courante	6541 - Créances admises en non-valeur	0,00 €	7.039,00 €	7.039,00 €
022 - Dépenses imprévues		45.000,00 €	- 7.039,00 €	37.961,00 €
TOTAL MOUVEMENT			<b>0,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre	<b>BP 2023</b> (RAR + voté + DM1)	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
65 - Autres charges de gestion courante	20.005,00 €	7.039,00 €	27.044,00 €
022 - Dépenses imprévues	45.000,00 €	- 7.039,00 €	37.961,00 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>0,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget annexe de l'Eau.

### **Section d'investissement**

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte 2315 « Installation, matériel et outillage technique » est débité de la somme de 1.065,70 €.

Dans la section d'investissement en dépenses, le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », compte 1641 « Emprunts en euros » est crédité de la somme de 1.065,70 €.

# 2.1

Récapitulatif par compte

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2023 (RAR + voté+DM1)	Proposition DM2	TOTAL
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installation, matériel et outillage technique	470.280,24 €	- 1.065,70 €	469.214,54 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	75.000,00 €	1.065,70 €	76.065,70 €
TOTAL MOUVEMENT			<b>0,00 €</b>	

Soit par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2023 (RAR + voté+DM1)	Proposition DM2	TOTAL
23 - Immobilisations en cours	470.280,24 €	- 1.065,70 €	469.214,54 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	75.000,00 €	1.065,70 €	76.065,70 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>0,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget annexe de l'Eau.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération n° 21/051/INF-BÂT du 29 mars 2021 relative au Programme de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional (PRIR) - Aménagements extérieurs du pilier cadre de vie du PRIR de Pifano - U Stagnu - Adoption du programme et du plan de financement,*

*Vu le budget primitif 2023 et le compte administratif 2022, adoptés le 3 avril 2023,*

*Vu la décision modificative budgétaire n° 1 du budget Principal, n° 1 du budget annexe de l'Assainissement, n° 1 du budget annexe de l'Eau adopté le 12 juin 2023.*

*Vu la décision modificative budgétaire n° 2 du budget Principal, adopté le 09 octobre 2023,*

- ✚ d'approuver la décision modificative budgétaire n° 3 pour le budget principal, la décision modificative n° 1 du budget annexe des Parkings, la décision modificative n° 1 du budget annexe du Port, la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'Assainissement et la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'Eau comme détaillées ci-dessous :

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **Section de Fonctionnement**

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 611 « Contrats de prestations de services » est crédité de la somme de 56.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 012 « Charges de personnel », compte 64111 « Rémunération principales titulaires » est crédité de la somme de 161.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 022 « Dépenses imprévues » est débité de la somme de 217.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » est crédité de la somme de 24.154,65 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66112 « Intérêts - Rattachements » est crédité de la somme de 34.349,90 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 67 « Charges exceptionnelles », compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » est débité de la somme de 58.504,55 €.

Récapitulatif par compte

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2023 (RAR + voté +DM1+DM2)</b>	<b>Proposition DM3</b>	<b>TOTAL</b>
011 - Charges à caractère général	611 - Contrats de prestations de services	1.264.445,63 €	56.000,00 €	1.320.445,63 €
012 - Charges de personnel	64111 - Rémunération principales titulaires	6.993.731,15 €	161.000,00 €	7.154.731,15 €
022 - Dépenses imprévues		645.000,00 €	- 217.000,00 €	428.000,00 €
66 - Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	550.000,00 €	24.154,65 €	574.154,65 €
66 - Charges financières	66112 - Intérêts - Rattachements	32.200,00 €	34.349,90 €	66.549,90 €
67 - Charges exceptionnelles	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	220.000,00 €	- 58.504,55 €	161.495,45 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023 (RAR + voté + DM1+DM2)</b>	<b>Proposition DM3</b>	<b>TOTAL</b>
011 - Charges à caractère général	6.126.467,77 €	56.000,00 €	6.182.467,77 €
012 - Charges de personnel	15.802.109,45 €	161.000,00 €	15.963.109,45 €
022 - Dépenses imprévues	645.000,00 €	- 217.000,00 €	428.000,00 €
66 - Charges financières	583.200,00 €	58.504,55 €	641.704,55 €
67 - Charges exceptionnelles	286.710,81 €	- 58.504,55 €	228.206,26 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 3 du Budget Principal.

### **Section d'investissement**

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte 2313 « Constructions » est débité de la somme de 100.000,00 €.

Dans la section d'investissement en dépenses, le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », compte 2031 « Frais d'études » est crédité de la somme de 100.000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 2135 « Installations générales » est débité de la somme de - 60.490,38 €.

Dans la section d'investissement en dépenses, le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », compte 1641 « Emprunts en euros » est crédité de la somme de 60.490,38 €.

# 2.1

## Récapitulatif par compte

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2023</b> (RAR + voté + DM1+DM2)	<b>Proposition</b> <b>DM3</b>	<b>TOTAL</b>
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	6.637.608,34 €	- 100.000,00 €	6.537.608,34 €
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	3.141.312,13 €	100.000,00 €	3.241.312,13 €
21 - Immobilisations corporelles	2135 - Installations générales	1.650.044,86 €	- 60.490,38 €	1.589.554,48 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	1.820.000,00 €	60.490,38 €	1.880.490,38 €
TOTAL MOUVEMENT			<b>0,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b> (RAR + voté + DM1+DM2)	<b>Proposition DM3</b>	<b>TOTAL</b>
23 - Immobilisations en cours	8.897.750,40 €	- 100.000,00 €	8.797.750,40 €
20 - Immobilisations incorporelles	3.859.978,97 €	100.000,00 €	3.959.978,97 €
21 - Immobilisations corporelles	9.814.060,86 €	- 60.490,38 €	9.753.570,48 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1.821.499,03 €	60.490,38 €	1.881.989,41 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>0,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 3 du Budget Principal.

### **BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

#### **Section de Fonctionnement**

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 6156 « Maintenance » est crédité de la somme de 41.128,03 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 012 « Charges de personnel », compte 6411 « Salaires, appointements, commissions de base » est crédité de la somme de 7.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » est crédité de la somme de 1.871,97 €.

Récapitulatif par compte

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2023</b> (RAR + voté)	<b>Proposition</b> <b>DM1</b>	<b>TOTAL</b>
011 - Charges à caractère général	6156 - Maintenance	18.382,00 €	41.128,03 €	59.510,03 €
012 - Charges de personnel	6411 - Rémunération principales titulaires	80.467,68 €	7.000,00 €	87.467,68 €
66 - Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	15.000,00 €	1.871,97 €	16.871,97 €
TOTAL MOUVEMENT			<b>50.000,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre	<b>BP 2023 (RAR + voté)</b>	<b>Proposition DM1</b>	<b>TOTAL</b>
011 - Charges à caractère général	103.549,45 €	41.128,03 €	144.677,48 €
012 - Charges de personnel	329.962,44 €	7.000,00 €	336.962,44 €
66 - Charges financières	15.000,00 €	1.871,97 €	16.871,97 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>50.000,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget annexe des Parkings.

Dans la section de fonctionnement, en recettes, le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », compte 7588 « Autres » est crédité de la somme de 50.000,00 €.

Récapitulatif par compte

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chapitre	Compte	<b>BP 2023 (RAR + voté)</b>	<b>Proposition DM1</b>	<b>TOTAL</b>
75 - Autres produits de gestion courante	7588 - Autres	330.000,72 €	50.000,00 €	380.000,72 €
TOTAL MOUVEMENT			<b>50.000,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre	<b>BP 2023 (RAR + voté)</b>	<b>Proposition DM1</b>	<b>TOTAL</b>
75 - Autres produits de gestion courante	330.000,72 €	50.000,00 €	380.000,72 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>50.000,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget annexe des Parkings.

## **BUDGET ANNEXE DU PORT**

### **Section de Fonctionnement**

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6541 « Créances admises en non-valeur » est crédité de la somme de 56.741,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 022 « Dépenses imprévues » est débité de la somme de 50.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 67 « Charges exceptionnelle », compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » est débité de la somme de 6.741,00 €.

Récapitulatif par compte

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chapitre	Compte	<b>BP 2023 (RAR + voté)</b>	<b>Proposition DM1</b>	<b>TOTAL</b>
65 - Autres charges de gestion courante	6541 - Créances admises en non-valeur	0,00 €	56.741,00 €	56.741,00 €
022 - Dépenses imprévues		50.000,00 €	- 50.000,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelle	673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	15.000,00 €	- 6.741,00 €	8.259,00 €
TOTAL MOUVEMENT			<b>0,00 €</b>	

# 2.1

Soit par chapitre

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre	<b>BP 2023</b> (RAR + voté)	<b>Proposition DM1</b>	<b>TOTAL</b>
65 - Autres charges de gestion courante	2.260,00 €	56.741,00 €	59.001,00 €
022 - Dépenses imprévues	50.000,00 €	- 50.000,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelle	22.500,00 €	- 6.741,00 €	15.759,00 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>0,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget annexe du Port.

## **Section d'Investissement**

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte 2313 « Constructions » est débité de la somme de 400.000,00 €.

Dans la section d'investissement en dépenses, le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », compte 2031 « Frais d'études » est crédité de la somme de 400.000,00 €.

Récapitulatif par compte

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
Chapitre	Compte	<b>BP 2023</b> (RAR + voté)	<b>Proposition DM1</b>	<b>TOTAL</b>
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	22.939.312,79 €	- 400.000,00 €	22.539.312,79 €
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	2.238.190,80 €	400.000,00 €	2.638.190,80 €
TOTAL MOUVEMENT			<b>0,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
Chapitre	<b>BP 2023</b> (RAR + voté)	<b>Proposition DM1</b>	<b>TOTAL</b>
23 - Immobilisations en cours	22.939.312,79 €	- 400.000,00 €	22.539.312,79 €
20 - Immobilisations incorporelles	2.253.190,80 €	400.000,00 €	2.653.190,80 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>0,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget annexe du Port.

## **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

### **Section de Fonctionnement**

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6541 « Créances admises en non-valeur » est crédité de la somme de 10.713,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » est crédité de la somme de 3.493,78 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66112 « Intérêts - Rattachements » est crédité de la somme de 11.494,19 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 022 « Dépenses imprévues » est débité de la somme de 25.700,97 €.

Récapitulatif par compte

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2023 (RAR + voté + DM1)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
65 - Autres charges de gestion courante	6541 - Créances admises en non-valeur	0,00 €	10.714,00 €	10.714,00 €
66 - Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	78.000,00 €	3.493,78 €	81.493,78 €
66 - Charges financières	66112 - Intérêts – Rattachements	9.800,00 €	11.494,19 €	21.294,19 €
022 - Dépenses imprévues		35.000,00 €	- 25.701,97 €	9.299,03 €
TOTAL MOUVEMENT			<b>0,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023 (RAR + voté + DM1)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
65 - Autres charges de gestion courante	10.680,00 €	10.714,00 €	21.394,00 €
66 - Charges financières	87.800,00 €	14.987,97 €	102.787,97 €
022 - Dépenses imprévues	35.000,00 €	- 25.701,97 €	9.298,03 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>0,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget de l'Assainissement.

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

**Section de Fonctionnement**

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6541 « Créances admises en non-valeur » est crédité de la somme de 7.039,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 022 « Dépenses imprévues » est débité de la somme de 7.039,00 €.

Récapitulatif par compte

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2023 (RAR + voté + DM1)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
65 - Autres charges de gestion courante	6541 - Créances admises en non-valeur	0,00 €	7.039,00 €	7.039,00 €
022 - Dépenses imprévues		45.000,00 €	- 7.039,00 €	37.961,00 €
TOTAL MOUVEMENT			<b>0,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023 (RAR + voté + DM1)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
65 - Autres charges de gestion courante	20.005,00 €	7.039,00 €	27.044,00 €
022 - Dépenses imprévues	45.000,00 €	- 7.039,00 €	37.961,00 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>0,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget annexe de l'Eau.

# 2.1

## **Section d'investissement**

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte 2315 « Installation, matériel et outillage technique » est débité de la somme de 1.065,70 €.

Dans la section d'investissement en dépenses, le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », compte 1641 « Emprunts en euros » est crédité de la somme de 1.065,70 €.

Récapitulatif par compte

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2023 (RAR + voté+DM1)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installation, matériel et outillage technique	470.280,24 €	- 1.065,70 €	469.214,54 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	75.000,00 €	1.065,70 €	76.065,70 €
TOTAL MOUVEMENT			<b>0,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023 (RAR + voté+DM1)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
23 - Immobilisations en cours	470.280,24 €	- 1.065,70 €	469.214,54 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	75.000,00 €	1.065,70 €	76.065,70 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>0,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget annexe de l'Eau.

- ✚ d'approuver l'ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 008 - PIA 4 (Programme d'Investissements d'Avenir) - Territoires Intelligents et Durables pour un montant de 1.640.080,00 € TTC selon la répartition des crédits de paiements présentés dans la délibération n° 23/XXX/F du 13 novembre 2023 présenté durant le même Conseil Municipal.
- ✚ d'approuver l'ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 009 - Programme de Renouvellement urbain d'intérêt Régional (PRIR) - Aménagements extérieurs du pilier cadre de vie du PRIR de Pifano - U Stagnu pour un montant de 2.590.060,00 € TTC uniquement pour les travaux, selon la répartition des crédits de paiements présentés dans la délibération n° 23/XXX/F du 13 novembre 2023 présenté durant le même Conseil Municipal.
- ✚ d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.